



**INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER**

Communiqué de presse

**PROCÉDURE ARBITRALE OUVERTE PAR LA RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES
CONTRE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE - DÉSIGNATION D'UN
NOUVEL ARBITRE ET PRÉSIDENT**

Le 21 juin 2013, le Président du Tribunal international du droit de la mer, M. le Juge Shunji Yanai, a nommé M. Thomas A. Mensah (Ghana) arbitre et président en la procédure arbitrale ouverte le 22 janvier 2013 par la République des Philippines contre la République populaire de Chine conformément à l'annexe VII de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (pour plus de renseignements, voir le communiqué de presse ITLOS/Press 191).

Par lettre du 27 mai 2013, l'agent et procureur général de la République des Philippines, S. E. M. Francis H. Jardeleza, a informé M. Yanai que « M. M. C. W. Pinto avait choisi de quitter ses fonctions de membre et président du tribunal arbitral appelé à siéger en cette procédure » et que « [l]e siège devenu vacant par suite à son départ doit donc être pourvu » ; conformément à l'article 3, lettres e) et f), de l'annexe VII de la Convention, il a demandé que le Président procède à une nomination en remplacement de M. Pinto.

Aux termes de l'article 3, lettre f) de l'annexe VII de la Convention, il est pourvu à tout siège vacant du tribunal arbitral « de la manière prévue pour la nomination initiale ». Le Président est par conséquent tenu de procéder à la nomination destinée à pourvoir le poste vacant dans un délai de trente jours à compter de la date de réception de la demande et en consultation avec les parties, ainsi que le prévoit l'article 3, lettre e), de l'annexe VII de la Convention. Suite à des consultations sur la question menées par correspondance avec les parties, M. Thomas Mensah a été désigné pour siéger en tant que membre et président du tribunal arbitral.

La composition du tribunal arbitral de cinq membres, constitué conformément à l'annexe VII, est maintenant la suivante : Thomas Mensah, président (Ghana), Jean-Pierre Cot (France), Stanislaw Pawlak (Pologne), Alfred Soons (Pays-Bas) et Rüdiger Wolfrum (Allemagne).

NB : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Internet du Tribunal (www.tidm.org ou www.itlos.org) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter à : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne).

Téléphone : (49) (40) 35607-227 ; Télécopie : (49) (40) 35607-245 ; Adresse électronique :
press@itlos.org